

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 11 juillet 2023

DATE de convocation et d'affichage

5 juillet 2023

DATE de publication de la délibération

12 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 21
Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie (arrive au point 12 à 20h00), Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive au point 13 à 20h05), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à BOSSARD Nelly. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger. BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : BOLIVARD Régis, à qui il est adjoint un auxiliaire, PICARD Hervé.

N°110723-4 : Budget Principal de la commune : décision modificative n° 1

Monsieur Blaise TOUZARD précise qu'il s'agit d'une rectification d'une écriture comptable sur 2021 liée à la sortie d'inventaire de la caution pour les vélos électriques : Il convient de passer les écritures suivantes : en section d'investissement un mandat au compte 165 Dépôts et cautionnement reçus et un titre au compte 275 Dépôts et cautionnement versés pour la somme de 1 440,00 €. Il s'avère donc nécessaire d'ouvrir des crédits en Dépense d'Investissement au compte 165 pour 1 440,00 € et en recette d'investissement au compte 275 pour la même somme.

Ces écritures n'ont aucune incidence financière mais engendre une augmentation des masses car la décision modificative est équilibrée en D et en R.

Section investissement	DÉPENSES		RECETTES
Compte 165 - Dépôts et cautionnement reçus	+1 440€	Compte 275- Dépôts et cautionnement versés	+1 440€
TOTAL	+1 440€		+ 1 440€

La Commission « Finances » réunie le 4 juillet 2023, approuve cette décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2023 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire.	Le secrétaire de séance.
Christian TOCZÉ	Régis BOLIVARD
 	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12 juillet 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 12 juillet 2023